

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2015/12/21**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 21 décembre 2015 à 18 h 30** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier  
M. Jean-Guy St-Onge  
M. Camille Deschamps  
M. Michel Taillefer  
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Réjean Dumouchel, conseiller, reconnaît avoir reçu l'avis de convocation signifié le 17 décembre, comme requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et a mentionné son absence à cette séance extraordinaire.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*. Le conseil municipal dispense le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit avis.

**2015-403**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge  
- Que la séance soit ouverte à 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-404**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Taillefer  
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-405**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 295-2015 — RÈGLEMENT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire préserver la qualité de vie de ses citoyens et incite la population à contribuer à l'effort provincial de réduction de l'enfouissement des matières résiduelles et l'atteinte des objectifs de récupération de la *Politique de gestion des matières résiduelles* du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire contribuer à la mise en œuvre des actions prévues selon les orientations et objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

Considérant qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, le conseil peut régler la gestion des matières résiduelles sur son territoire et imposer une compensation pour la fourniture des services offerts par la municipalité à la population ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dument été donné le 5 octobre 2015 ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture du règlement 295-2015 conformément à l'article 455 du Code municipal ;

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le règlement numéro 295-2015 intitulé « Règlement de gestion des matières résiduelles » soit adopté ;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-406

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION ET ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

Considérant qu'il est impératif pour la sécurité et la protection des citoyens que la couverture radiofréquence incendie des territoires de Salaberry-de-Valleyfield et de Saint-Stanislas-de-Kostka soit complète et efficiente ;

Considérant que les municipalités de Salaberry-de-Valleyfield et de Saint-Stanislas-de-Kostka conviennent que la mise en place de systèmes et d'infrastructures de radiocommunication est requise pour atteindre cet objectif ;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la couverture radiofréquence incendie de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par l'installation et l'utilisation de certains équipements à partir du territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

Considérant le rapport réalisé par la firme PRÉHO intitulé « Solutions d'architecture pour les services de sécurité incendie de la MRC Beauharnois-Salaberry, Complément d'information, Position des sites de Salaberry-de-Valleyfield » ;

Considérant les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q. c. C-47.1)*, du *Code municipal (R.L.R.Q. c. C-27.1)* et de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19)* ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la signature de *l'entente intermunicipale relative à l'implantation d'une tour de communication et accessoires sur son territoire et l'utilisation de celle-ci par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'améliorer pour son territoire la couverture radiofréquence incendie* ;
- Que la mairesse, Caroline Huot, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-407

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer a été remise à tous les membres du conseil pour la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 ;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal des achats 09-12-15	132 779 à 132 782	1 179,73 \$
Journal des achats 18-12-15	132 783	430,29 \$
Journal des achats 21-12-15	132 784 à 132 821	97 917,02 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-408

#### **APPUI — POPOTE ROULANTE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka présente un besoin afin d'offrir un service à ses aînés dans leur milieu de vie naturel le plus longtemps possible en contrant leur isolement social et en leur offrant des repas ;

Considérant l'offre reçue de la Popote roulante afin de desservir le territoire de notre municipalité ;

Considérant qu'une demande sera adressée au programme Québec, ami des aînés (QADA) ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka appuie la Popote roulante dans la demande qui sera adressée au programme Québec, ami des aînés, afin de desservir notre territoire par la Popote roulante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-409

#### **REMBOURSEMENT DES JOURNÉES DE MALADIE ACCUMULÉES**

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise le remboursement, aux employés concernés selon la liste déposée en annexe, les journées de maladie accumulées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-410

#### **MANDAT — ENTRETIEN ET ARROSAGE DE LA PATINOIRE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu 1 proposition pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire, pour l'hiver 2015-2016 ; se lisant comme suit :

*Maxime Verner*                      5 000 \$

Considérant que la saison tarde à commencer et que, par conséquent, cette dernière sera plus courte pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire ;

Considérant que le soumissionnaire était ouvert à discussion pour négocier le montant forfaitaire ;

Considérant les négociations tenues à ce jour ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité accorde à M. Maxime Verner le mandat d'entretien et d'arrosage de la patinoire selon la description annexée à la proposition, le tout pour un montant total de 3 500 \$ payable en deux versements égaux.
- Que les travaux soient réalisés sous la supervision de M. Camille Deschamps, conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas

2015-411

#### **AUTORISATION D'ACHAT — CHUTE DE LIVRES**

Considérant le besoin de la bibliothèque municipale Maxime-Raymond pour l'installation d'une chute de livres afin de permettre aux usagers de retourner leurs livres en dehors des heures d'ouverture ;

Considérant la soumission reçue de RP Riopel Inc. au montant de 2 718 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'une chute de livres au cout de 2 718 \$ plus les taxes applicables auprès de RP Riopel Inc. comme décrit à la soumission du 17 décembre 2015.

Adoptée à la majorité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-412

**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION HIVER 2016 DU CENTRE SOCIOCULTUREL**

Considérant les résultats de la période d'inscription aux différentes activités offertes dans le cadre de la *Programmation hiver 2016*;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les cours de *Yoga (matin et soir)* et de *Zumba Piyo* et *Abdo* soient offerts selon l'horaire prévu.
- Que les personnes qui se sont inscrites à des activités qui ont été annulées soient remboursées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente.

2015-413

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la séance soit levée à 18 h 37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

---

Caroline Huot,  
Mairesse

---

Maxime Boissonneault,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier